

Réf : ML/2005/103

1^{er} juillet 2005

SENIOR PLANET

- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un Placement et d'une Offre à Prix Ferme jusqu'au 5 juillet 2005
- Inscription des actions de la société sur le Marché Libre le 6 juillet 2005
- Début des négociations le 7 juillet 2005

A l'initiative du membre du marché ARKEON Finance et pour le compte de la Société, l'inscription des actions de la Société SENIOR PLANET sur le marché libre s'effectuera le 6 juillet 2005.

I - INFORMATIONS SUR LA SOCIETE :

Désignation de la société	:	SENIOR PLANET
Siège social	:	18, Villa Saint Michel 75018 Paris
Capital social	:	263 147 € divisé en 2 631 470 actions de 0,10€ de valeur nominale
Jouissance des actions	:	1 ^{er} janvier 2005
Forme des actions	:	Les actions sont nominatives ou au porteur
Cession des actions	:	Les actions sont librement négociables
Exercice social	:	1 ^{er} janvier – 31 décembre

Objet social :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exploitation de tout service de communication audiovisuelle pour assurer la diffusion de toute information, notamment d'actualité, auprès du public des Seniors,
- la promotion, le développement et la vente de tous produits et services auprès des Seniors et notamment dans le domaine culturel, sportif, d'assistance et de conseil,
- toutes prestations de communication, télécommunications, média, utilisant tout type de support, notamment Internet, prise d'espace pour et auprès des entreprises, conseil aux entreprises ; l'achat et la vente de tous produits ou prestations permettant la réalisation des prestations ci-dessus,
- toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou de droits sociaux fusion, alliance ou association ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance.

II – MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES

Le nombre de titres diffusés dans le public s'élève à 263 147 actions correspondant à 10% du capital. Ces actions proviendront exclusivement de la cession d'actions existantes.

Si la demande excède cette offre, il est prévu une clause d'extension portant sur 1% du capital, soit 26 365 actions existantes supplémentaires.

La diffusion des titres sera réalisé dans le cadre d'un Placement et d'une OPF. Le nombre de titres offerts dans le placement et dans l'OPF, tel qu'indiqué ci-après, est susceptible d'être ajusté en fonction de la demande, sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'OPF puisse excéder 30% du nombre total d'actions offertes. Ce « claw-back » sera automatiquement effectué si le nombre d'actions demandées est supérieur de plus de trois fois au nombre d'actions proposées à l'OPF.

Caractéristiques du Placement

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le cadre d'un Placement réalisé en France , dirigé par ARKEON Finance :

Nombre d'actions offertes	:	236 832 actions soit 90% du nombre d'actions offertes
Période de souscription	:	Jusqu'au 5 juillet 2005 à 17h
Prix de souscription	:	3,90 euros par action

Caractéristiques de l'offre à prix ferme

Nombre d'actions offertes : 26 315 actions soit 10% du nombre d'actions offertes
Période de souscription : Jusqu'au 5 juillet 2005 17h
Prix de souscription : 9,90 euros par action

Résultat de l'offre à prix ferme : un avis en date du 6 juillet 2005 fera connaître le résultat de l'offre précisant notamment les pourcentages de réduction qui seront éventuellement appliqués aux ordres.

Conditions spéciales appliquées aux donneurs d'ordres :

Un même donneur d'ordres (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres portant sur un nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts ; un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis qu'un maximum de deux ordres.

EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie.

EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordre.

Garantie des ordres d'achat : il est précisé que les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer, à la réception des ordres, que les clients disposent bien des fonds pour être en mesure de régler les titres demandés.

Libellé et transmission des ordres

Les clients devront transmettre leur ordre d'achat au plus tard le 5 juillet 2005 à 17 heures aux intermédiaires financiers. Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) de marché de leur choix.

Le 6 juillet 2005, de 9 heures à 10 heures au plus tard, les membres du marché saisiront leurs ordres dans le système SHIVA en groupe de valeurs 98.

Les ordres d'achat de la clientèle devront être limités au prix d'offre, soit 3,90 €. Ils seront irrévocables et leur durée de validité sera limitée au jour de l'OPF.

Règlement/Livraison : Les négociations seront admises dans la filière Bourse Relit dès le 6 juillet 2005.

Négociations des actions :

Les premières négociations des actions interviendront à partir du 7 juillet 2005 sur le système NSC.

III - OBSERVATIONS TECHNIQUES

Désignation de la Société au marché libre	:	SENIOR PLANET
Membre du marché en charge du dossier	:	ARKEON Finance
Service des titres	:	Natexis Banques Populaires
Cotation	:	Dès leur transfert sur le système NSC les actions seront négociées sur le groupe de valeurs 10
Code ISIN	:	FR0010211037
Mnémonique	:	MLSEN
Classification sectorielle FTSE	:	974 – Internet

NOTA - Le prospectus simplifié a reçu le visa N° 05-614 en date du 30 juin 2005 de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) avec l'avertissement suivant :

« L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes ;
- Les commissaires aux comptes ont formulé une observation sur la continuité d'exploitation concernant les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004. ».

La notice légale d'admission est publiée au BALO du 4 juillet 2005.